



**Ville de
Traînou**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil Municipal du 27 janvier 2025

1. Introduction	P3
2. Présentation générale du contexte	P3
2.1. Le contexte économique international et national	P3
2.2. La Loi de Finances Initiale pour 2022 et son impact sur les CT	P4
3. Les orientations budgétaires du budget principal	P4
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2026	P4
3.2. Les recettes de fonctionnement	P6
3.2.1. La fiscalité directe	P7
3.2.2. Les produits des services	P8
3.3. Les dépenses de fonctionnement	P8
3.3.1. Les nouveaux projets	P8
3.3.2. Les charges d’énergies	P9
3.3.3. Les charges de personnel	P9
3.4. Les investissements	P11
3.4.1 Les subventions	P12
3.5. L’endettement	P13
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes	P14
4.1. Le budget annexe CCAS	P14
4.1.2. Budget 2023	P14
4.1.3. Budget prévisionnel 2024	P14

1. Introduction

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L. 2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d’informer les élus sur sa situation financière. Il s’appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l’année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération. Le vote du budget de la commune de Traînou et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 31 mars 2025. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d’évoluer selon l’activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

2. Présentation générale du contexte

2.1 Le contexte économique international et national

L’environnement international économique, financier et géopolitique a été particulièrement mis en difficulté depuis 2020 à cause de la crise sanitaire et des différentes guerres (Ukraine, Moyen-Orient, Afrique...), il restera très incertain pour 2025.

Néanmoins, depuis 2022, l’ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive grâce aux plans de soutiens des différents gouvernements. Ce retour favorable s’est poursuivi en 2024. Les difficultés politiques nationales ne nous permettent pas d’avoir une vision précise pour l’année 2025. Le projet de loi de finances repose sur un effort budgétaire d’ampleur à hauteur de 60 Milliards € d’économie pour le redressement des finances publiques.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après. Les estimations sont celles de la loi de finances initiale 2025 :

- Taux de croissance du PIB (en volume) :

+1,4 % en 2024 contre +1,0 % en 2023 et 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021
+1,1 % en 2025 (estimation)

- Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle) :

+2,6 % en 2024 contre + 4,9 % en 2023, et 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021
+1,8 % en 2025 (estimation moyenne annuelle)

Le taux d’inflation poursuit sa décrue en 2025. L’activité profiterait de l’accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l’inflation et aux gains de pouvoir d’achat, du léger redressement de l’investissement permis par l’assouplissement monétaire et d’une demande mondiale mieux orientée.

- Taux d’intérêt :

Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée du resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne et la perspective d’une stabilisation. Toutefois, comme l’avait annoncé Christine Lagarde, la prudence est de rigueur. La gardienne de la Banque centrale européenne rappelait la menace de l’étendue du conflit Israélo-palestinien, pouvant jouer un rôle sur les retombées économiques de l’Europe.

Une nouvelle réduction en décembre 2024 de 0,50 point de pourcentage fait passer à 3,00 % le taux de dépôt, qui sert de référence pour les conditions de crédit dans l'économie.

Dans un horizon plus lointain, une redescente des taux est prévisible et permettrait de stabiliser leurs valeurs aux dessous des 3 % courant 2025.

- Déficit public :

4,3 % du P.I.B en 2024 après 4,9 % du P.I.B. en 2023 et 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021

5 % du PIB en 2025 (estimation de la loi de finance)

Sans effort de redressement, le déficit public pourrait atteindre environ 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en décembre 2025. Le Gouvernement propose des actions pour ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025. Le PLF pour 2025 vise à ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % d'ici à 2029.

Afin d'y remédier, le Gouvernement propose une série d'actions pour ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025.

Pour y parvenir, des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6 milliards d'euros sont proposées dans le projet de loi de finances 2025, avec en détail :

- 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques dont 21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécurité sociale et 5 milliards pour les collectivités territoriales.
- 19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.

2.2 La Loi de Finances Initiale pour 2025 et son impact sur les Collectivités Territoriales

Plusieurs annonces ont été faites et seront examinées en commission :

- Baisse de 500M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement en volume (perte de ?? pour Traînou).
- Plafonnement de la TVA reversée aux collectivités.
- Baisse du FCTVA : le taux passerait de 16,404% à 14,85% et serait supprimé le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Perte de plus de 11000€ pour Traînou.
- Hausse de 4 points du taux de cotisation retraites (incidence +30k€ en 2025 pour Traînou)
- Le Fonds vert réduit drastiquement. A cela s'ajoute un fonds de précaution de 3 milliards d'euros, pour les collectivités aux dépenses de plus de 40M€ (excluant Traînou) dont les dépenses de fonctionnement auront dépassé 4,7% en 2024, dans la limite de 2% des dépenses réelles de fonctionnement (perte de ?? pour Traînou).

3. Les orientations budgétaires du budget principal

3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2026

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à Traînou d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux. Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de Traînou, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

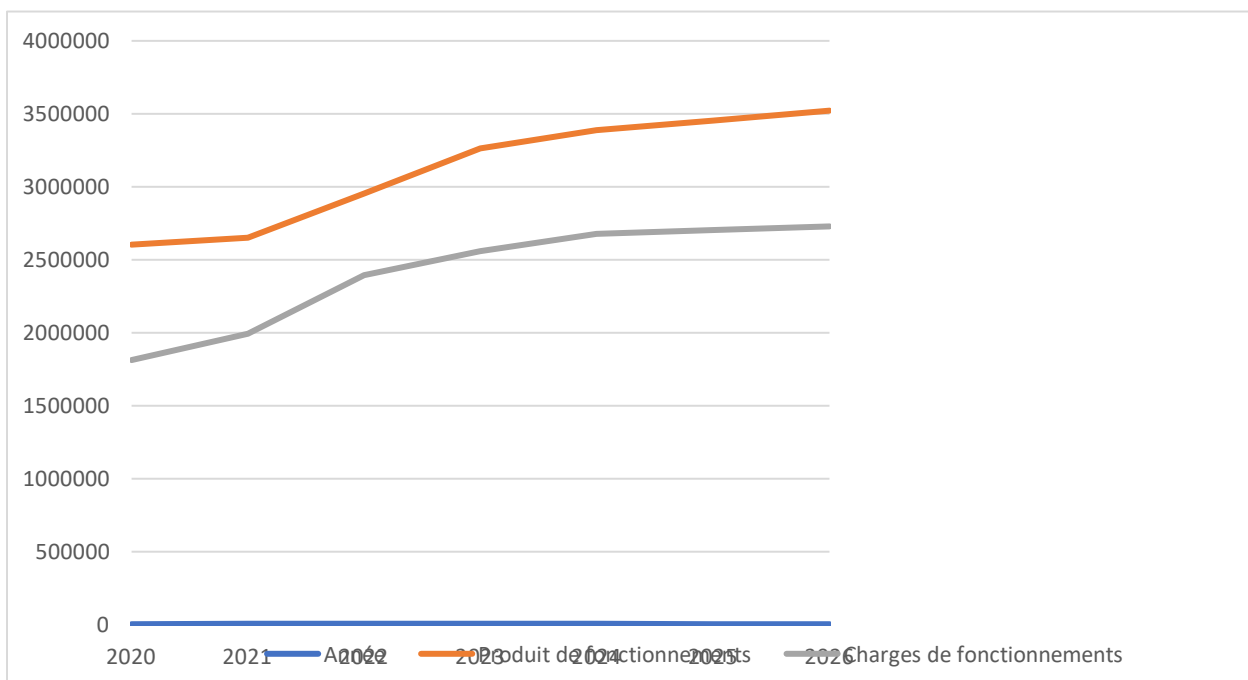
Comme le fait apparaître le graphique, les produits de fonctionnement augmentent depuis 5 ans. Les charges de fonctionnement suivent aussi un rythme croissant maîtrisé, en effet, l'année 2024 (comme les années précédentes) a été marquée un nombre important de travaux de mise aux normes et entretiens dans les bâtiments publics, travaux rattrapés car laissé de côté lors des années 2014 – 2020.

Les rénovations de nombreux bâtiments publics ou des travaux d'amélioration ont été réalisées ou sont en cours : rénovation de l'appartement à l'étage de la Poste, rénovation de la maison d'urgence, démoussage des toits, adoucisseur au restaurant scolaire, rénovation de la maison des association Gauguin, réfection des murs de la mairie, isolation des écoles, du restaurant scolaire, réfection des cours de tennis, création d'un théâtre de verdure à la base de loisirs, empierrement des berges de l'étang, changement de la bonde de l'étang, rachat du cabinet médical, réfections de classe à l'élémentaire, réfection cours de récréation à la maternelle.

...
D'autres sont en cours ou presque terminées, notamment la rénovation complète du gymnase Serge De Leeuw, la création du regroupement médical, les ombrières sur les tennis et le nouveau boulodrome, la mise en place de bornes de recharge électrique sur un parking communal,... De plus, plusieurs créations de postes ont été réalisées pour pallier l'accroissement d'activité des services (services à la populations, opérations de travaux). Un agent a d'ores et déjà été recruté pour palier un départ en retraite milieu d'année 2025.

L'objectifs de la mandature est d'augmenter la qualité du service public et de maximiser les opérations an régie moins cher que de la prestation. Mais ce sont surtout des actions ponctuelles qui ont pesé sur les charges de fonctionnement : telles que des études (gymnase, regroupement médical), les travaux d'amélioration (mur Gauguin, mairie / rénovation bibliothèque / école / voirie / restaurant scolaire...).

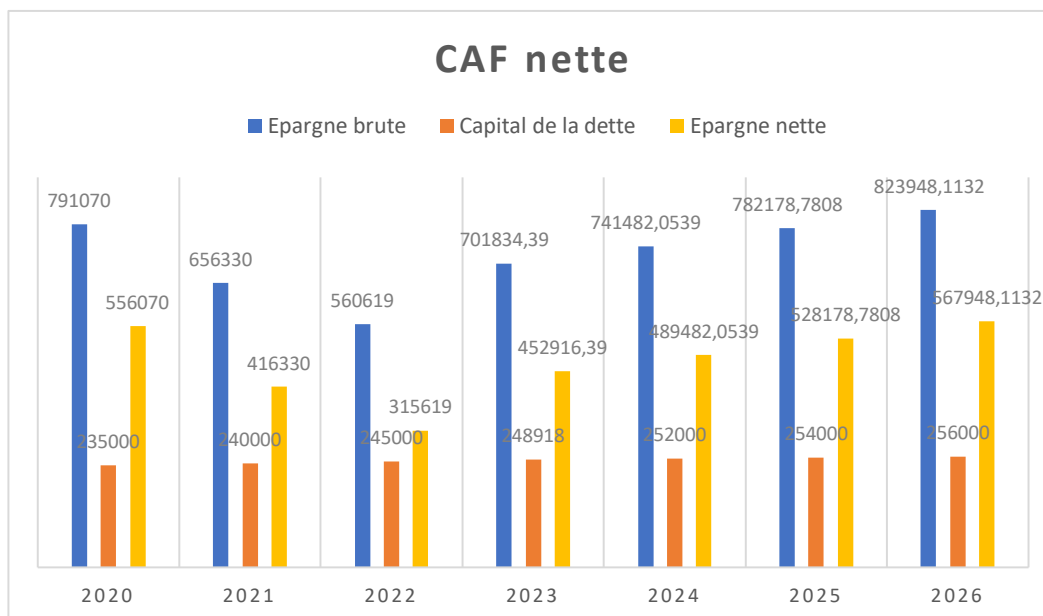
A l'horizon 2026, la Commune de Traînou devra veiller à continuer de renouveler son matériel, entretenir son patrimoine bâti et ses réseaux et réaliser les travaux lui incombant. La stratégie de la Commune de Traînou s'inscrit dans une volonté de dynamiser son territoire afin de créer des nouveaux services pour les administrés et pérenniser la qualité et le cadre de vie des habitants actuels et permettre d'être attirant pour de nouveaux habitants, services publics, commerces...



Depuis 2020, la nouvelle mandature a la volonté de ne pas limiter les travaux de rénovation du patrimoine communal ou de création de nouveaux services publics. Pour cela, le choix a été fait de chercher des leviers pour augmenter les ressources financières et non de limiter les dépenses.

Comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-dessous, la recherche de ressources financières est optimale puisque les recettes de fonctionnements augmentent. L'épargne nette de la commune est en évolution, la capacité d'autofinancement n'a jamais été aussi bonne sur la commune (excepté 2020 où l'ancienne mandature a bloqué tout travaux ou entretien sur la commune pour donner suite à l'alerte de la Préfecture sur l'endettement et les charges financières incontrôlées ce qui a provoqué un déficit en 2018 : cf annexe « Lettre Préfète 2018 dette et Analyse CAP Loiret). En 2019 et 2020, la mandature précédente a fait remonter la capacité d'autofinancement de manière artificielle en bloquant tout investissement, entretien, réparation, investissement de matériel, recrutement, diminution d'heure du personnel communal... Additionner à ça, deux augmentations d'impôts successives (2018 et 2019) pour pouvoir payer la dette de la commune (dette qui a explosé à la suite deux emprunts effectués par cette mandature en 2014 et 2017). L'audit effectué par CAP Loiret demandé à notre prise de fonction a démontré une prévision budgétaire 2020 qui semblait insincère (Analyse CAP Loiret).

Les finances de la commune sont en nettes améliorations comme le prouve les analyses financières de la Trésorerie 2023 (présenté en réunion publique en 2024) et 2024 (présenté au Conseil Municipal de décembre 2024).

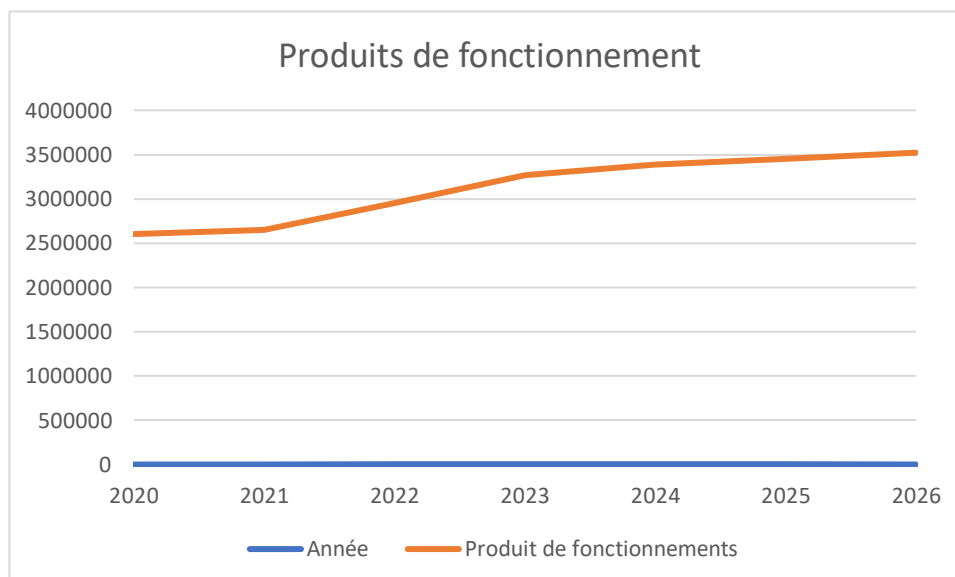


3.2 Les recettes de fonctionnement

Le graphique ci-après montre l'évolution des différents comptes ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2024 :

- Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Total 73 - Impôts et taxes
- Total 74 - Dotations, subventions et participations
- Total 75 - Autres produits de gestion courante

Comme évoqué plus haut, nous avons pour volonté de continuer les rénovations et travaux sur le patrimoine communal. Pour cela, nous sommes en perpétuel recherche de ressources financières. Ci-dessous le graphique de l'évolution des ressources financières de la commune (projection pour 2025 et 2026 avec 2% d'augmentation par an).



Nous dégageons des ressources financières supplémentaires d'année en année ce qui nous permet de continuer d'investir. Malgré, l'interdiction d'emprunter à la suite du deux emprunts effectués par l'ancienne mandature en 2014 et 2017, nous investissons dans les rénovations, l'entretien des bâtiments communaux pour ne pas perdre notre patrimoine communal. De plus, nous investissons dans du matériel pour les agents techniques (outillage, épareuse, tracteur, broyeur, lamier...) ainsi que des outils pour éviter la pénibilité de nos agents d'entretiens (nébuliseur, matériel ergonomique...). Nous avons aussi installé de nouveaux services pour les administrés : jeux aux gymnase, table de pique-nique, défibrillateur, service papier d'identité, conseil juridique gratuit...

3.2.1 La fiscalité directe

Pour 2025, il sera proposé au Conseil de maintenir les mêmes taux d'imposition des taxes locales et reconduire les taux existants de la façon suivante :

Taux imposition des taxes locales	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe habitation	17,98 %				
Taxe foncière bâti (taux commune 23,59 % idem 2020 + taux département 18,56%)	23,59 %	42,15 %	42,15 %	42,15 %	42,15 %
Taxe foncière non bâti	76,75 %	76,75 %	76,75 %	76,75 %	76,75 %

Seul la taxe sur les logements vacants depuis plus de 2 ans a été revue à la hausse. Le taux applicable est 17,98% dorénavant, taux identique aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Des aides sont possibles pour la rénovation et la mise sur le marché de ces logements via l'OPHA portée par la CCF.

Comme évoqué plus haut, les recettes de fonctionnement augmentent depuis 5 ans, les années 2020/2021 ont connu un ralentissement en matière de recettes compte tenu de l'affaiblissement économique dû à la crise sanitaire : fermeture d'une partie des activités : école, SDF, location de matériel... De plus, l'année 2021 était marquée par des réformes fiscales de lourde ampleur, telles que la mise en application de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par exemple. Ce recul a été rattrapé en 2022, compte tenu des hausses conséquentes de la revalorisation des bases locatives (+3.4 %), de l'augmentation de la fraction de TVA nationale reversée par l'Etat (+5.5%), mais aussi du début du retour financier lié à la reprise des activités : école, location SDF, location matériel...

L'année 2023 a été marquée par de nouvelles entrées fiscales grâce à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives favorable, la dotation globale de fonctionnement en hausse, la fin du reversement obligatoire de la taxe d'aménagement communale au EPCI ainsi que la reprise des activités économiques.

Pour 2024, les recettes sont en légères augmentations, la loi de finances prévoyait une augmentation du montant de la DGF engagée depuis 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation ont été abondées d'un montant de 220 M€ afin d'accroître le soutien de l'État aux collectivités locales. Cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€. La situation politique fin 2024/début 2025 nous oblige à rester très prudent, la loi de finance prévoit des coupes budgétaires importantes (voir ci-dessus) pour les collectivités.

Depuis le changement de mandature, une gestion des finances et des achats a été mise en place, nous dégageons de l'autofinancement pour nos projets, nous avons repris une gestion correcte du service public ainsi qu'un entretien et des rénovations de notre patrimoine communal, le tout sans augmentation d'impôt.

3.2.2 Les produits des services

Les produits payés par les usagers sont principalement liés aux restaurants scolaires, aux services funéraires (achat concession), location salle et matériel, loyers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Contrairement aux années 2020 et 2021, les produits des services sont revenus à un niveau normal. En 2023, les produits des services ont augmenté principalement avec l'augmentation du prix du repas du restaurant scolaire. Ces recettes sont en partie venues compenser les dépenses liées à la volonté des élus de faire manger aux enfants des produits locaux, bio et frais pour respecter la loi Egalim.

Pour l'année 2024, les tarifs communaux ont été revus à la hausse pour compenser principalement l'inflation sur les produits alimentaires et les énergies (chauffage des salles louées).

Pour 2025, Hormis pour la location de la salle des fêtes qui n'augmente pas, le reste des tarifs augmentent de l'inflation (notamment les tarifs du restaurant scolaire) et d'un peu plus pour les concessions au cimetière. Le service du restaurant scolaire n'est pas un service équilibré entre les recettes et les dépenses. Le coût d'un repas est estimé à 9,8€ et sera facturé 4,44€ pour l'année 2025.

Cette augmentation de l'inflation par rapport à 2024 est nécessaire au vu de l'augmentation du coût des matières premières et des charges. Cependant, le choix de revenir en régie permet de minimiser cette augmentation grâce à un Chef de cuisine qui ajuste au mieux les quantités tout en respectant la nouvelle loi Egalim.

Collectivité Année 2025

		Tarif 2025
Salle des fêtes :		
	Famille de Trainou	
	Location 1J	266,00 €
	Location 2J	399,00 €
	Famille/asso hors Trainou	
	Location 1J	684,00 €
	Location 2J	989,00 €
	Entreprises de Trainou (la location)	325,00 €
	Vin d'honneur	99,00 €
	Caution salle des fêtes (détérioration...)	850,00 €
	Caution ménage salle des fêtes	250,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
Location de matériel : à l'unité au minimum 1 mois avant la date souhaitée		
	Chaise pliable	3,00 €
	Table en bois (8 personnes)	6,00 €
	Banc en bois (4 assises)	4,00 €
	Banc en bois (6 assises)	4,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
	Dégradation ou casse de matériel communal	Facturation du montant de réparation ou de remplacement
Associations		
	Caution annuelle en cas de dégradations de matériels empruntés gracieusement	800,00 €
	Location de salles payante au-delà de 2 besoins par an (se rapporter au règlement des associations)	60,00 €
	Nettoyage et rangement	Temps passé 50€/h
Clés		
	Le Badge (mairie, gymnase etc.)	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	Le transpondeur	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	Le Pass ou pass Partiel	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€
	La clé	(au coût réel selon devis) +Frais de gestion 50€

Repas centre de loisirs :		
	Le repas	4,84 €
Cantine		
	Repas enfant	4,44 €
	Repas exceptionnel	5,56 €
	Repas adulte	4,44 €
	Repas régime (avec ou sans réintroduction d'aliments)	2,16 €

DOB Traînou 2025

	Repas élève hors commune	4,44 €
	Pénalité non-respect du dossier d'inscription au restaurant scolaire (le repas)	50,00 €
Occupation du domaine public :		
	Droit de place commerçants marché (le mètre linéaire par jour de présence)	1,00 €
	Droit de place commerçants marché : facturation trimestrielle au minimum	20,00 €
	Redevance de stationnement droit de place par jour de présence (Food truck)	7,50 €
	Redevance occupation domaine public terrasse de commerce au mois	11,00 €
	Redevance occupation domaine public par jour de présence (marchands hors marché hebdomadaire)	25,00 €
	Forains présents aux Tria'Folies	35,00 €
	Food trucks présents aux Tria'Folies	70,00 €
Capture d'animal errant sur la voie publique		
	Frais de prise en charge (par animal)	120,00 €
	Frais de garde (par jour et par animal)	50,00 €
	Frais de transport au refuge (par animal)	120,00 €
BIBLIOTHEQUE		
	Facturation des livres perdus ou non rapportés	Prix d'achat du/des livre(s)
Concessions cimetièrè :		
	Dispersion	55,00 €
	Trentenaire	290,00 €
	Cinquantenaire	355,00 €
Concessions Columbarium :		
à l'emplacement	10 ans	310,00 €
à l'emplacement	15 ans	430,00 €
à l'emplacement	30 ans	790,00 €

3.3 Les dépenses de fonctionnement

3.3.1 Les projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2025 les éléments suivants :

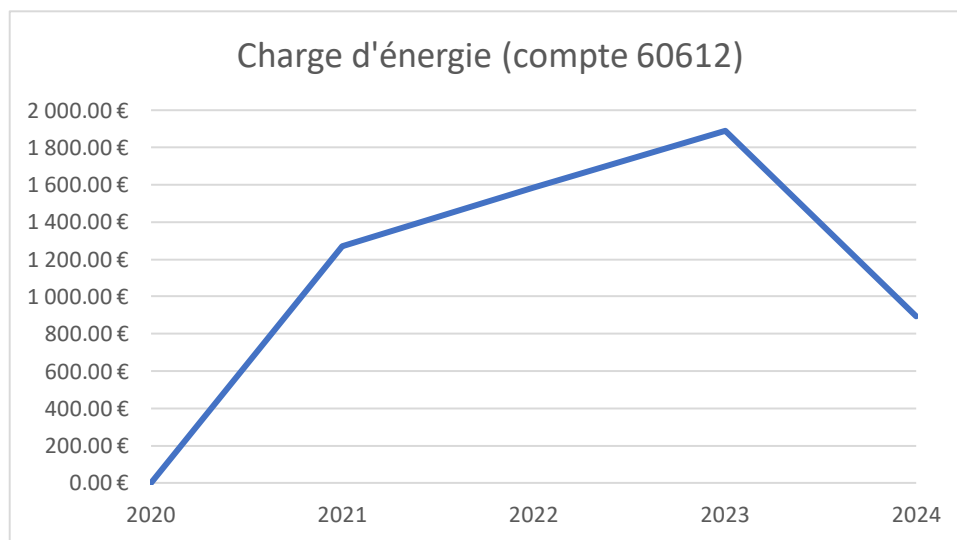
- Plantations d'arbres base de loisirs
- Réfection du centre bourg, parking Léon Pierrot
- Mise en accessibilité des commerces du centre bourg
- Changement panneaux lumineux
- Réfection de classe aux écoles
- Finaliser la mise en accessibilité de la bibliothèque
- Figurine octobre Rose et Noël
- Marché architecte rénovation salle des fêtes
- Lisse parking gymnase
- Chemin piétonnier bibliothèque
- Matériel agent d'entretien gymnase

- Finaliser la construction du pôle de soins

Nous sommes volontairement prudents sur les nouveaux projets, la situation politique et le projet de loi de finances étant non confirmé, nous lancerons les travaux et rénovations lors du 2^{ème} trimestre lorsque que nous aurons plus de visibilité.

3.3.2 Les charges d'énergies

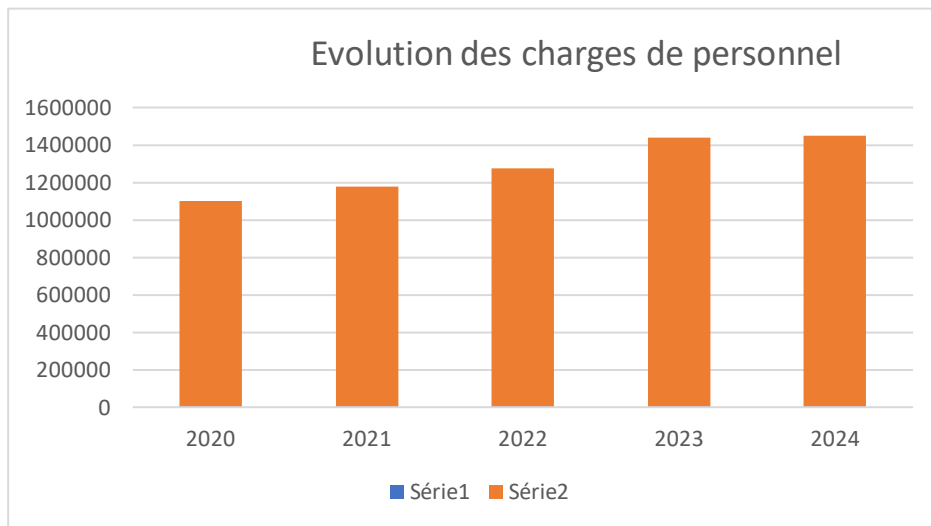
Entre 2020 et 2023, nous avons une forte augmentation des dépenses d'énergies mais grâce à notre anticipation et notre gestion financière, nous arrivons à les absorber sans pénaliser les différents projets de la commune (presque 62 000€ de plus depuis 3 ans soit 33% de plus). Comme vous le voyez sur le graphique, une baisse importante est constatée en 2024 grâce aux travaux d'isolation et de chauffage dans les bâtiments.



3.3.3 Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 40% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Elles constituent ainsi un enjeu important. Leur évolution de ces dernières années est en lien avec les besoins et les objectifs de la municipalité : régie au restaurant scolaire, renforcement des services techniques et administratif et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble de nos agents. Le bien-être au travail est un élément important de ma mandature (une initiation sur les handicaps au travail a eu lieu, le 28 novembre 2024 afin de sensibiliser les agents de la commune). En parallèle, j'ai souhaité étendre ce projet auprès des enfants et ce pendant la semaine handicap soit du 18 au 22 novembre 2024 (des animations parcours et jeux sensoriels, des repas à une main et à l'aveugle).

Au cours de l'année 2025, nous perdurerons ces activités auprès des enfants et des agents qui ont été très appréciées. Ces dépenses vont rester stable sur l'année 2025.



Pour rappel, entre 2018 et 2020, l'ancienne mandature a stoppé tous travaux d'entretien, tous les recrutements ainsi que des coupes dans les heures des agents en poste. L'entretien et les rénovations des bâtiments communaux ont été laissés de côté sur l'hôtel des économies à courts termes.

Le service public n'était plus assuré correctement dans certains cas par manque de personnel ou par mauvaise gestion.

Depuis 2020, la nouvelle mandature privilégie les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine communal principalement en régie pour maîtriser les coûts.

Ainsi depuis 2021, des recrutements ont été faits pour renforcer les services ayant connu une forte augmentation d'activité.

Un plombier a été recruté aux services techniques qui nous permet de faire en régie tous les petits travaux d'entretien et d'amélioration nécessaires dans les bâtiments.

Nous avons recruté un agent administratif polyvalent pour renforcer les services ressources humaines et comptabilité.

De plus, la collectivité a investi, pour le personnel en charge de l'entretien dans les différents bâtiments communaux, dans du matériel ergonomique :

Support télescopique ergonomique pour le nettoyage des tables = manche réglable en fonction des agents + support et lingettes adaptées permettant de racler, nettoyer et désinfecter permettant notamment :

- De réduire le nombre d'interventions (2 passages au lieu de 4 initialement) ;
- D'améliorer le confort de travail des agents.

Par ailleurs, les produits d'entretien mis à disposition du personnel sont labellisés « écolabel » ou « éco vert » s'inscrivant dans une démarche verte de protection de l'environnement.

En 2025 la collectivité va poursuivre cette démarche en étudiant des solutions adaptées et complémentaires permettant d'équiper les agents tout en diminuant :

- L'impact environnemental : suppression des lingettes de balayage imprégnées jetables remplacées par des lingettes lavables.
- La consommation d'eau : suppression des seaux d'eau de 12 litres par l'équipement des chariots de nettoyage pour l'imprégnation des lavettes lavables.
- La consommation et le matériel de nettoyage notamment au gymnase.

DOB Trainou 2025

En 2023, il y a eu l'augmentation de l'indice du point des agents a été imposé par l'Etat, ce qui nous a fait augmenter de manière conséquente les charges de personnel (compte 012). En 2024, il y a eu l'augmentation du nombre de point.

La durée du travail au sein de la collectivité est de 35h pour la majorité des agents. Certains agents sont à temps partiel (animateurs/animatrices, agents d'entretiens, administratifs...) par choix ou par besoin sur certain poste.

Pour d'autres agents, une mutualisation a été possible avec la Communauté de Commune de la Forêt.

DOB Traînou 2025

Tableau des effectifs - Mairie de Traînou									
Au 01 janvier 2025									
Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste	Fonction	Postes pourvus			Postes pourvus Depuis quelle date ?	Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel -indiquer le %)		Depuis quelle date ?	Motifs
Service Administratif									
A	Attaché principal	TC	Directeur général des services	C	F	TC	01/06/2023		
B	Rédacteur	TC	Directeur					01/04/2023	
C	Adjoint administratif	TC	Gestionnaire RH	C	F	TC	04/09/2023		
C	Adjoint administratif	TC	assistant RH/compta	C	M	TC	01/12/2023		
B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	Secrétaire Médicale	C	F	TC	01/01/2022		
C	Adjoint administratif	TC	Agent d'accueil et Etat Civil	T	F	TC	03/07/2023		
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	Chargé de communication et des relations avec les associations	T	F	TP 80% (28heures)	01/12/2021		
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	Chargé des élections et de l'action sociale	T	F	TC	01/09/2017		
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	Gestionnaire comptabilité	T	F	TC	03/10/2023		
Service Animation									
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	Chargé des affaires scolaires	T	F	TC	22/10/2021		
C	Adjoint d'animation	TC	Animateur	c	F	8.47	02/09/2024		
C	Adjoint d'animation	TC	Animateur	c	F	8.47	02/09/2024		
C	Adjoint d'animation	TC	Animateur	c	F	8.47	02/09/2024		
C	Adjoint d'animation	TC	Animateur	c	F	8.47	02/09/2024		
C	Adjoint d'animation	TC	Animateur	c	F	8.47	02/09/2024		
Service Technique									
B	Technicien principal de 2ème classe	TC	Responsable des services techniques	T	F	TC	15/06/2020		
C	Agent de maîtrise principal	TC	Agent de restauration	T	F	TC	01/01/2022		
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	Second de cuisine	T	M	TC	01/08/2022		
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	Electricien					09/08/2022	
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	Adjoint technique	T	F	TC	01/01/2022		
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC 31.52/35	Agent d'entretien et de restauration	T	F	TNC 31.52/35	01/11/2019		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	Agent des services techniques polyvalent	T	M	TC	01/09/2017		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	Agent d'entretien et de restauration	T	F	TC	01/01/2022		
C	Adjoint technique	TC	Chef de restauration	S	M	TC	01/05/2023		
C	Adjoint technique	TC	Agent des services techniques polyvalent	C	M	TC	25/09/2023		
C	Adjoint technique	TC	Chef d'atelier	T	M	TC	01/09/2017		
C	Adjoint technique	TC	Agent des services techniques polyvalent	T	M	TC	01/11/2020		
C	Adjoint technique	TC	Agent des services techniques polyvalent	T	M	TC	04/04/2018		
C	Adjoint technique	TC	Agent des services techniques polyvalent	T	M	TC	07/11/2017		
C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	Agent des services techniques polyvalent	C	M	TC	01/03/2024		
C	Adjoint technique	TNC 33.58/35	Agent de restauration	T	F	TNC 33.58/35	01/11/2023		
C	Adjoint technique	TNC 32/35	Agent d'entretien et de restauration	T	F	TNC 32/35	01/11/2019		
C	Adjoint technique	TNC 26.40/35	Agent d'entretien et de restauration	T	F	TNC 26.40/35	01/09/2021		
C	Adjoint technique	TC	ATSEM	T	F	TC			
C	Adjoint technique	TC	ATSEM	T	F	TC			
Service Médico-Sociale									
C	ATSEM principale de 1ère cl	TC	ATSEM	T	F	TC	01/09/2017		
C	ATSEM principale de 1ère cl	TC	ATSEM	T	F	TC	01/09/2017		
Service Police									
C	Brigadier	TC	Policier Municipal	T	M	TC	01/10/2024		

3.4 Les investissements

L'année 2023 a été marquée par le début d'un programme d'investissement ambitieux et très important pour la commune.

Certaines opérations ont été finalisées en 2023 :

- Création d'un boulodrome 76 984,20 €
- Renforcement de la défense incendie 18 730 €
- Sécurisation des bâtiments communaux (alarmes élémentaire, restaurant scolaire, gymnase...) 30 546 €
- Travaux parking centre de premier secours 25 276 €

Des subventions ont été demandées pour ces projets, le coût global des travaux est de 170 266,20 € et le montant des subventions accordées de 66 197,10 €.

D'autres opérations seront effectuées en 2024 :

- Remplacement de la structure de jeux de l'école maternelle 28 372 €. Une subvention de 80% est déjà validée par le Conseil Départemental soit 22 697,60 €.
- Renforcement de la Défense incendie 20 000 €

Des opérations plus importantes ont été commencées en 2023 et continueront en 2024 :

- Création d'un regroupement médical et paramédical 1 600 000 € HT
- Révision du PLU 40 000 €
- Rénovation du gymnase Serge De Leeuw 1 400 000 € HT

Nous continuerons les travaux de gros entretien ou rénovation des écoles, du restaurant scolaire et de l'étage de la bibliothèque.

Pour 2025, il a été prévu :

- Plantations d'arbres base de loisirs
- Réfection du centre bourg, parking Léon Pierrot
- Mise en accessibilité des commerces du centre bourg
- Changement panneaux lumineux
- Réfection de classe aux écoles
- Finaliser la mise en accessibilité de la bibliothèque
- Figurine octobre Rose et Noël
- Marché architecte rénovation salle des fêtes
- Lisse parking gymnase
- Chemin piétonnier bibliothèque
- Matériel agent d'entretien gymnase
- Finaliser la construction du pôle de soins.

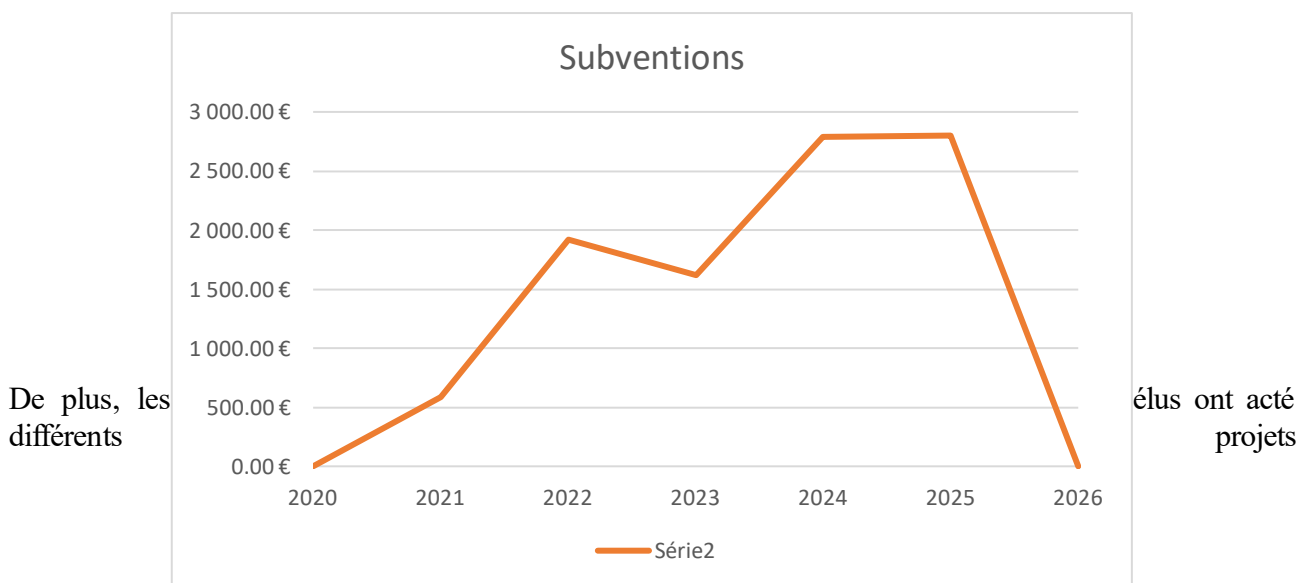
Ce programme d'investissement sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée des projets de mandats.

3.4.1 Les subventions

Des demandes de subventions ont été et seront demandées à différents partenaires : Département, ADEME, Région, PETR, Fédérations sportives, Etat...

Pour 2024, un retour de subvention du fond vert nous a déjà été fait concernant le gymnase de 278 781 € (voir annexe).

Pour 2025, une subvention au titre de la DETR/DSIL de 200 000€ et une de 80 000€ au titre du volet 3 départemental nous ont été accordée pour la création du regroupement médical.



d'investissements qui ne coûteront rien à la collectivité pour leur mise en place :

- Epicerie autonome.
- Borne de recharge électrique pour les véhicules sur le parking du gymnase.
- Borne de recharge électrique pour les véhicules sur le parking Léon Pierrot.
- Désamiantage toiture du gymnase Serge De Leeuw.
- Ombrière pour couvrir le nouveau boulodrome.
- Ombrière pour couvrir les deux terrains de tennis.

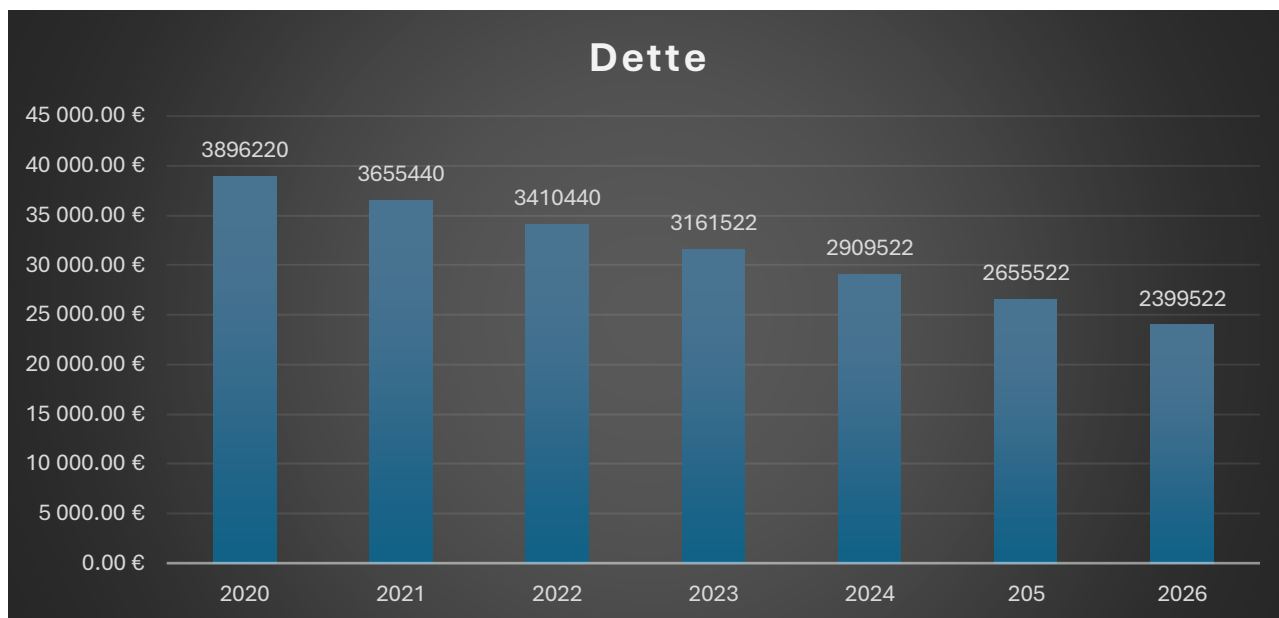
Ces projets seront effectués avec des partenariats privé, les travaux pris en charges par les entreprises avec en contrepartie des loyers d'occupation du domaine public, des % sur les ventes ou tout simplement des gros investissements moyennant une location emphytéotique des toitures.

Ceux sont des investissements importants sur la commune sans pénaliser le budget.

3.5 L'endettement

L'endettement de la commune reste supérieur aux communes de la même strate que Traînou. Un emprunt important de 2 000 000 € a été souscrit en 2017 pour des projets qui n'ont pas aboutis. Cet emprunt a été utilisé en partie pour des études sur des projets par l'ancienne mandature qui n'ont jamais été réalisés.

Cette gestion catastrophique des finances communales a mis en alerte la Préfecture pour la capacité de la commune à pouvoir payer sa dette (Annexe lettre Préfète 2018 dette). Le 28 juin 2018, la Préfecture écrivait que la commune était fortement contrainte par le poids de la dette ainsi que l'annuité qu'elle va générer. Cette dette représentait 1395€/habitant soit plus de deux fois la moyenne des communes de la même strate que Traînou. L'autofinancement couvre difficilement le remboursement de la dette en capital.



En 2018, cette capacité d'autofinancement était négative.

Cette situation a été confirmée par la trésorerie et CAP Loiret (Annexe analyse CAP Loiret) que la nouvelle mandature a fait intervenir pour un audit financier dès sa prise de fonction.

La commune est contrainte par le poids de sa dette et ne peut plus recourir à l'emprunt avant plusieurs années pour le financement de ses équipements afin d'assainir sa situation financière.

Depuis juin 2020 et la prise de fonction des élus actuels, une gestion saine et anticipée du secteur financier a permis de trouver des économies sans augmentations des taux d'impositions auprès des administrés.

Des leviers ont permis chaque année de transférer des sommes importantes du fonctionnement vers l'investissement pour effectuer des rénovations et entretiens des bâtiments communaux laissés à l'abandon.

- Transfère de 723 049 € du fonctionnement de 2021 vers l'investissement de 2022.
- Transfère de 1 200 000 € du fonctionnement de 2022 vers l'investissement de 2023.
- Transfère de 700 000€ du fonctionnement de 2023 vers l'investissement de 2024.
- Transfère de 746 000€ du fonctionnement de 2024 vers l'investissement de 2025

Des procédures ont été mises en place pour les achats, les différentes dépenses avec des fiches projets, des tableaux de bords financiers précis suivis à la semaine... Toutes ces méthodes et contrôles n'existaient pas sur la dernière mandature. Ces procédés, nous permettent d'anticiper et prévoir nos dépenses et ainsi gérer le budget au plus juste.

4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

4.1. Le budget annexe CCAS

Un Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est en France, un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Traînou est composé de son Président, 5 membres non élus et 5 membres élus. C'est un établissement public communal intervenant principalement dans 3 domaines :

- L'aide sociale l'égalité qui, selon la loi, est la seule attribution obligatoire.
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.
- L'animation des activités sociales.

Existant de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, le CCAS est une personne morale de droit public (plus précisément un établissement public à caractère administratif (EPA) communal ou intercommunal), et son contentieux relève de la juridiction administrative. Bien qu'enfermée dans une spécialisation assez étroite, il a une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à une collectivité territoriale.

Pour remplir la tâche qui lui est impartie, le CCAS dispose d'un organe de gestion : le conseil d'administration, et de moyens propres : un budget autonome relevant de son autorité.

4.1.2. Budget 2024

Le budget 2024 est largement excédentaire.

La maison d'urgence remise en fonction et donnée en gestion au CCAS permet à une famille de trouver un équilibre à la suite de soucis familiaux. Elle est occupée depuis avril 2023 et devrait être libre courant du premier trimestre 2024. La maison d'urgence a été libérée, nous gardons la possibilité de la proposer à une famille dans le besoin ou pour loger un interne en médecine sur quelques mois.

4.1.3. Budget prévisionnel 2024

Le conseil d'administration du CCAS de Traînou souhaite apporter des aides supplémentaires aux familles en difficultés. Il a été décidé de trouver des actions et projets supplémentaires à ceux déjà en place.

Aides actuelles :

- Aides alimentaires.
- Aide pour le maintien à domicile (présence verte).

DOB Traînou 2025

- Aide au permis de conduire (depuis 2023).
- Décade de non partants (départ en vacances depuis 2023).
- Bon pour achat de cadeaux de Noël.

Projets/actions en études :

- Mutuelle

Dépenses

Chap	Libellés	BP 2024	BP 2025
61	Charges à caractère générale		180.00
65	Autres charges de gestion courante		23 868.91
Total dépenses			24 048.91

Recettes

Chap	Libellés	BP 2024	BP 2024
74	Dotation et participation		2 200.00
Total recettes			2 200.00

Pour information
R002 Excédent de fonctionnement reporté 2024

21 848.91

Total des recettes de fonctionnement

24 048.91